Nations Unies A/74/865–S/2020/431

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mai 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 31 a) de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés : prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

Lettres identiques datées du 20 mai 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour dénoncer la nouvelle agression que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a menacé de commettre contre la République bolivarienne du Venezuela.

Dans l'une de nos dernières lettres au Conseil de sécurité (S/2020/337), nous vous avions informé, preuves à l'appui, de deux faits, à savoir a) que l'application des mesures coercitives unilatérales illégales par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique contre le Venezuela rendait pratiquement impossible l'achat des diluants nécessaires au raffinage du pétrole lourd et à sa transformation en essence ; et b) que des responsables américains avaient publiquement admis avoir exercé des pressions sur des entreprises pour les dissuader de fournir de l'essence au Venezuela.

Aujourd'hui, dans le cadre de la campagne de pression maximale du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, la coercition exercée par celui-ci se double d'un nouveau péril : la menace d'un recours à la force militaire, qui concerne en l'occurrence cinq pétroliers iraniens en route pour le Venezuela et dont la cargaison de carburant vise à pallier la pénurie que traverse le pays.

Le 14 mai 2020, un haut responsable du Gouvernement des États-Unis a annoncé que le Président Donald Trump envisageait des mesures de représailles après cet envoi de la République islamique d'Iran vers le Venezuela[1]. Plus récemment, le 20 mai 2020, les médias internationaux ont rapporté que, s'adressant par téléphone à des dirigeants du monde hispanique, le Président Donald Trump avait déclaré à propos du Venezuela: « Ils sont faits comme des rats, on ne se rend pas compte à quel point – mais eux, ils savent. Nous attendons le résultat »[2], l'ancien assistant du président des États-Unis pour les affaires de sécurité nationale, John Bolton, déclarant

[1] Voir www.reuters.com/article/us-venezuela-fuel-iran-usa-exclusive/exclusive-us-weighs-measures-in-response-to-iran-fuel-shipment-to-venezuela-source-idUSKBN22Q2RI.
[2] Voir https://twitter.com/janrodrigueztv/status/1263180901577621505?s=20.

Merci de recycler

quant à lui que toute opposition aux priorités des États-Unis devait être contrée avec détermination et que le succès de l'Iran et du Venezuela était impensable[3].

En outre, le 20 mai 2020, le Wall Street Journal a rapporté que, selon des responsables du Gouvernement Trump, Washington pourrait même tenter de confisquer les navires iraniens en engageant une action à cet effet devant la justice des États-Unis pour violation de la loi de ce pays, procédure qui s'inscrirait dans les mesures coercitives unilatérales illicitement imposées à l'Iran et au Venezuela, et qui prendrait effet « lorsque les navires feraient escale pour se ravitailler sur le chemin du retour vers l'Iran ».[4] On voit bien là la manière dont le Gouvernement des États-Unis d'Amérique entend à la fois violer le droit international et revendiquer sa prétendue autorité sur la souveraineté d'autres États indépendants suivant un raisonnement faussement juridique, mais absurde et illicite, selon lequel ses lois nationales auraient une portée universelle.

Ce dernier événement se produit alors que des navires de guerre battant pavillon britannique, néerlandais, français et américain entourent les côtes de notre pays, avec une attitude hostile et agressive, sous le couvert d'une prétendue opération antidrogue, tout en menaçant d'imposer illégalement un blocus naval qui, en droit international, constituerait un acte de guerre, en particulier s'il n'est pas autorisé par le Conseil de sécurité sur la base de l'article 41 de la Charte des Nations Unies, ou s'il ne tire son fondement du droit inhérent à la légitime défense.

Les pétroliers iraniens en route vers le Venezuela procèdent à une activité commerciale licite avec mon pays. Par conséquent, toute menace ou tentative d'interdire à ces navires l'accès à nos ports porterait atteinte de manière flagrante à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international et violerait manifestement les principes de liberté du commerce et des échanges internationaux et de liberté de navigation, sans parler des dispositions pertinentes de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité portant approbation du Plan d'action global conjoint.

Cependant, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui bafoue systématiquement et en toute impunité le droit international et la Charte des Nations Unies, tient cette transaction commerciale licite entre deux nations souveraines, en l'occurrence entre la République islamique d'Iran et la République bolivarienne du Venezuela, pour « une activité malveillante », selon le qualificatif récent du Département du Trésor des États-Unis ou bien, pour reprendre les propos tenus le 18 mai 2020 par l'amiral Craig Faller, qui dirige le Commandement Sud des États-Unis, pour une tentative par le premier de ces pays de prendre pied dans l'entourage des États-Unis pour en contrer les intérêts.[5] Le Gouvernement du président Donald Trump ne fait là que redonner la preuve de ses vues suprémacistes et racistes sur notre continent d'Amérique latine et des Caraïbes, déjà consacrées sous la tristement célèbre Doctrine Monroe.

À la lumière de ce qui précède, si les États-Unis donnent effectivement suite, sous quelque forme que ce soit, à leurs provocations et menaces, ils se rendraient coupables d'une agression militaire armée contre un navire civil battant pavillon iranien et contre le peuple vénézuélien tout entier, mais encore, étant donné les circonstances extraordinaires, à l'heure où l'humanité entière est aux prises avec les impacts multiples et dévastateurs de la pandémie de coronavirus (COVID-19), ils perpétreraient un crime contre l'humanité, car ces pétroliers sont porteurs de marchandises vitales pour notre peuple.

---

[3] Voir https://twitter.com/ambjohnbolton/status/1262737267581505536?s=21.

[4] Voir www.wsj.com/articles/u-s-seeks-ways-to-halt-irans-oil-sales-to-venezuela-11589985467.

[5] Voir https://twitter.com/southcom/status/1262772668190900225?s=12.

Nous avons donc instamment demandé au Conseil de sécurité d'adopter d'urgence les mesures nécessaires pour mettre un terme complet et immédiat à la politique belliciste et criminelle du Gouvernement des États-Unis d'Amérique contre la République bolivarienne du Venezuela, afin d'éviter une nouvelle escalade des tensions, qui pourrait à terme mettre en danger la paix, la sécurité et la stabilité de notre pays et de notre région.

Je vous prie de bien vouloir faire circuler la présente lettre parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies afin que les éléments en soient connus et de la faire publier comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 a) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République bolivarienne du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Samuel **Moncada**